

**Matière : Législation Crédits : 1**

**Coefficients : 1**

**Objectifs de l'enseignement :**

Cet enseignement vise à initier l'apprenant aux notions réglementaire, les définitions et origines des textes de loi et les connaissances des conséquences pénales.

**Connaissances préalables**

**recommandées :** Ensembles des contenus de la formation

**Compétences visées :**

- Capacité à lire et comprendre un texte de loi
- Capacité à appliquer une réglementation
- Notions générales sur le droit (introduction au droit, droit pénal).
- Présentation de législation algérienne (références des textes).
- Réglementation générale (loi sur la protection du consommateur, hygiène, étiquetage et information, additifs alimentaires, emballage, marque, innocuité, conservation).
- Réglementation spécifique (travail personnel, exposés).
- Organismes de contrôle (DCP, CACE, bureau d'hygiène, ONML).
- Normalisation et accréditation (IANOR, ALGERAC).
- Normes internationales (ISO, codex alimentarius, NA, AFNOR)
- Programmation des sorties pédagogiques selon le contenu du module
- Compte rendu des sorties pédagogiques
- Programmation des journées mensuelles périodiques par les étudiants dans le contexte du module

**Contenu de la matière :**

**Autres**

Evaluation des étudiants sur :

**Mode d'évaluation :**

**Continu :** 40% (TD, TP)

**Examens final :** 60% (EMD : 1)